

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

12 novembre 2008

---

**PROJET DE LOI DE FINANCES POUR 2009 - (n° 1127)**  
 (Seconde partie)

Commission	
Gouvernement	

**AMENDEMENT**

N° II - 425

présenté par  
M. Chartier

-----  
**ARTICLE 35**

**État B****Mission "Économie"**

Modifier ainsi les autorisations d'engagement et les crédits de paiement :

*(en euros)*

<b>Programmes</b>	<b>+</b>	<b>-</b>
Développement des entreprises et de l'emploi <i>Dont titre 2</i>	0 0	700 000 0
Tourisme	0	0
Statistiques et études économiques <i>Dont titre 2</i>	0 0	0 0
Stratégie économique et fiscale <i>Dont titre 2</i>	0 0	0 0
<b>TOTAUX</b>	0	700 000
<b>SOLDE</b>	-700 000	

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Le projet de loi de finances pour 2009 prévoit l'arrivée de 60 ETPT supplémentaires, dont 48 dès le 1<sup>er</sup> janvier 2009 et l'augmentation du titre 2 (dépenses de personnel) ainsi que du titre 3 (dépenses de fonctionnement). En revanche, les dépenses liées au futur déménagement de l'autorité de la concurrence, à une adresse incertaine encore, ne justifie pas de consacrer une augmentation des dépenses immobilières de 700 000 euros, qui s'ajouteraient aux loyers actuels réels (1 million d'euros) ou valorisés (loyer domanial de 1,3 million d'euros).